

Rapport de la commission de la fête d'été

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1909)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-242512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

claire nécessaire une revision des Statuts. Cependant il attire l'attention de l'Assemblée sur les inconséquences du régime que l'on propose d'appliquer jusqu'au moment de cette revision.

L'Assemblée décide de porter à l'ordre du jour de la prochaine séance, les décisions à prendre concernant cette affaire.

Questions à traiter au Congrès de 1910.

Le Comité Central, d'un tout autre avis que la S. P. G., a fixé son choix sur les questions suivantes :

1° Protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux.

2° L'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire.

La nomination de nos rapporteurs dépendant de la solution donnée à notre différend avec la Romande, ce sujet est renvoyé à une séance ultérieure.

2° Election d'un Vice-Président.

L'Assemblée reconnaissant les grands services rendus pendant 10 ans par M. Charvoz, trésorier, le nomme à l'unanimité, vice-président de la Société.

L'élection d'un nouveau trésorier aura lieu dans la prochaine séance.

3° Rapport de la commission de la fête d'été.

L'Assemblée approuve le rapport présenté par M. Berger, au nom de la Commission.

La date fixée est le 24 juin, le but choisi Hermance et le prix de la carte 3 fr. 50, avec un subside d'un franc aux sociétaires.

Le Comité engage les membres à assister nombreux à cette fête dont le programme est des plus attrayants.

4° Nomination de la commission de soirée.

La Commission de l'an dernier est réélue; en font partie M^{lles} Brochu, Neydeck et Valencien; MM. Berger, Valencien, Ludwig et Charvoz.

Diverses recommandations sont faites à la Commission, notamment en ce qui concerne la vente des cartes.